

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 316

Artikel: Kloten : subvention pour les banquiers et quelques autres
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028614>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quand les écrivains censurent...

Parcourant voici quelque temps une liste de « lectures » proposées par une commission de réforme de l'enseignement secondaire — était-ce la commission du GATT, du CREPS, du CRAC, de l'OMSK, du TOMSK ou du TOBOLSK, je ne saurais le dire — je m'étonnais un peu d'y voir figurer « Le Crime de l'Orient-express » et les « Dix petits Nègres » d'Agatha Christie, auteur estimable apprécié de Churchill, mais qui a la fâcheuse particularité (du point de vue de l'enseignement du français, s'entend) d'écrire en anglais... Et à ses côtés, le « Chien des Baskerville », de Conan Doyle, « Trois hommes dans un bateau » de Jérôme K. Jerome, « L'Attrape-cœur » de Salinger, excellent roman détestablement traduit de l'américain. Mais en revanche, à l'exception du seul Ramuz, pas un auteur de chez nous !

Me disant : 1. C'est vrai que nous n'avons que peu d'écrivains de valeur... Me disant encore : 2. Et c'est surtout vrai qu'on ne les trouve pas en livre de poche. Poussés par le louable souci de ne pas obliger les élèves à des dépenses trop considérables, les malheureux membres du GRETT ou du GRATT auront renoncé, la mort dans l'âme...

... Consolé de voir par ailleurs la « Société suisse des écrivains (Schweizerischer Schriftsteller-Verband — Società svizzera degli scrittori — Union svizra da scriptuors) procéder à une « Enquête sur la diffusion de la littérature en Suisse » auprès de mes élèves, en leur demandant d'indiquer quels écrivains romands ils connaissaient, dans une liste comprenant seize noms. Cette fois, tout de même, à côté de Ramuz (numéro un), Landry, Roud, Cingria, Cendrars, Renfer, Zimmermann, Catherine « Colombo », en qui j'ai cru pouvoir identifier Catherine Colomb. Absence, toutefois, parmi les Neuchâtelois, de Jean-Pierre Monnier, Prix

Veillon; parmi les Valaisans de Corinna Bille¹ et de Maurice Chappaz, Prix Rambert; parmi les Genevois, de Nicolas Bouvier, Prix Rambert, de Georges Haldas et d'Alice Rivaz, Prix de la Ville de Genève; parmi les Vaudois, d'Edmond Gilliard, de Paul Budry (pour citer deux disparus), de Jacques Mercanton, Prix Rambert, Prix de la Guilde du Livre, dont on m'excusera de recommander une fois encore son « Eté des Sept Dormants »; de Philippe Jaccottet, à qui la TV romande vient de consacrer une admirable émission. J'en passe, et des meilleurs !

Dans l'un et l'autre cas, on est frappé par le caractère, il faut bien le dire, bâclé des listes établies, par l'incompétence, par l'ignorance de ceux qui les ont établies. Par la désinvolture, en un mot, avec laquelle on traite chez nous la littérature et les écrivains — même quand ce « on » (voilà bien le comble !) n'est autre que la Société des écrivains elle-même.

J. C.

¹ Dont le talent vient d'être salué par l'Académie Goncourt...

Kloten: subvention pour les banquiers et quelques autres

La couverture d'un journal de gauche, et de large diffusion (« Focus », janvier 1975), vous accuse de corruption. L'accusation est reprise à l'intérieur du numéro, et l'enquête menée avec une minutie de bénédiction tout au long d'un article de neuf pages. En guise d'illustration : vos photos. Vous vousappelez Hans Escher, directeur général du Crédit Suisse, Robert Holzach, directeur général de l'UBS, Alfred Schaffner, de Sulzer. Et vous ne répondez pas; vous ne déposez pas plainte.

L'affaire mérite de passer la Sarine.

L'imbroglio est d'une simplicité qui rappelle le Honduras ou le Chili de Pinochet.

Reprenons tout depuis le début. Il est question d'aéroports. Or les aéroports appartiennent aux cantons sur lesquels ils sont construits. Mais — c'est le premier « mais » — du fait des services que ces plaques tournantes du trafic aérien rendent à l'ensemble du pays, la Confédération, depuis 1945, subventionne jusqu'à concurrence de 35 %, les investissements qu'ils exigent. Le canton de Genève se voit ainsi remboursé par Berne d'un peu plus du tiers des frais de construction qu'il engage à Cointrin.

Mais cette règle ne s'applique pas directement au canton de Zurich. Parce que tous les immeubles de Kloten sont la propriété de la FIG (Flughafen-Immobilien-Gesellschaft Zurich): les subventions, car elles demeurent acquises bien entendu, vont en conséquence dans les caisses des propriétaires. Or la FIG est une société anonyme mixte dont les actions sont pour moitié en mains privées. C'est là que le scandale, mais le mot est encore trop faible, pointe le bout de l'oreille.

Tourner la volonté populaire

Là, pour saisir la manœuvre, quelques détours historiques s'imposent ! A l'origine, en 1930, la constitution de la FIG devait permettre de tourner un vote populaire qui avait abouti à la défaite des partisans de la construction d'un aéroport à Dubendorf. Et le système mis au point prit tout naturellement de l'ampleur avec la création de Kloten. Là encore, la FIG prit en charge les édifices de l'aéroport et reçut pour sa « peine » les 35 % de la subvention fédérale : elle exigea cependant — délicatesse suprême — du canton des loyers pour les locaux non rentables : hall d'entrée, etc...

Actionnaire et haut fonctionnaire

L'Administration fédérale — qui n'était pas partie prenante à Dubendorf — fit bien quelques difficultés à subventionner une société anonyme; elle avait, ce faisant, sous-estimé le poids des intéressés : déjà, à l'époque, Escher-Wyss, le Crédit

Suisse, Sulzer, quelques autres sociétés de la même envergure (dont la « Neue Zürcher Zeitung », ce symbole de l'« honnêteté » helvétique) et leurs dirigeants se partageaient les sièges du conseil d'administration et les actions. Après quelques escarmouches, les réticences de l'Administration fédérale tombèrent donc.

L'astuce !

Intervint alors la simplification définitive, l'astuce à laquelle il fallait penser ! M. Werner Guldmann, secrétaire de la FIG depuis vingt ans, fut tout bonnement nommé directeur de l'Office fédéral de l'air (tout en conservant ses actions dans la dite société, comme de juste...).

Désormais, l'affaire était définitivement sur les rails : en 1971, la quatrième étape du développement de Kloten est acceptée par les Chambres fédérales. Le « message » de l'Exécutif est préparé par M. Guldmann lui-même et le crédit de 240,3 millions ne trouve aucun opposant (le président de la FIG est comme par hasard un radical, et non des moindres, puisqu'il s'agit de M. Honegger). A la clef, des dividendes substantiels : le dernier en date est de 8 %.

Mais la bonne affaire ne se résume pas dans ces millions arrachés à bon compte à la collectivité pour le profit direct de quelques-uns, et aux tantièmes versés aux administrateurs. Il s'en faut de beaucoup.

Le lobby de la construction

A côté des représentants de la Banque, le conseil d'administration comprend des dirigeants des plus importantes entreprises du secteur de la construction (Hatt-Haller, Sulzer); et le phénomène est encore plus net parmi les actionnaires où l'on retrouve en bonne place les Zschokke, Bertschinger, Göhner et consorts...

Et ces entreprises se voient sans autre attribuer les commandes de la FIG !

Non contente donc de transformer les subventions

fédérales en dividendes et tantièmes, la société anonyme permet de confondre promoteurs et entrepreneurs sans le moindre contrôle.

Il y a cependant des limites à tout. Que les citoyens honnêtes respirent ! Si la démonstration de « Focus » n'a, trois mois après, suscité aucune réaction, le dernier numéro de la revue zurichoise nous apprend que le directeur de l'Office cantonal de l'air aurait été suspendu : la société de surveillance de l'aéroport lui aurait construit gratuitement le mur de son jardin et il se serait fait offrir l'un ou l'autre voyage à New York ou à Hong-Kong.

En Suisse, l'emploi de chaque franc est contrôlé. Pas celui de millions.

Le phénomène POCH

Les organisations progressistes seront représentées aux Grands Conseils de Zurich et de Lucerne. Elles le sont depuis peu à Bâle-Campagne et depuis plus longtemps à Berne, à Soleure et à Bâle-Ville.

Il est intéressant de relever que pendant ce temps le Parti du travail, sauf à Bâle-Ville, ne réussit plus à retrouver une représentation dans un parlement cantonal. C'est dorénavant un parti de type nouveau qui représente l'extrême-gauche.

PdT : à Bâle seulement

A la fin de la Deuxième Guerre mondiale, le Parti du travail avait pénétré dans douze législatifs cantonaux (l'annuaire statistique de la Suisse de 1947 indique un total de 153 députés). Ce parti reste représenté dans cinq cantons, dont un seul alémanique : Bâle-Ville.

Les POCH sont représentés dans six cantons alémaniques et le PSA, qui participe avec elles à certaines actions communes, est présent dans un septième canton. Dans quatre de ces cantons, le Parti du travail comptait au moins un député en

1947 et dans un cinquième, Soleure, ni le Parti communiste, dans l'entre-deux-guerres, ni le Parti du travail plus tard, n'ont jamais obtenu un mandat.

Les cantons où l'extrême-gauche n'est plus représentée depuis 1947 sont Saint-Gall, Argovie et Thurgovie. Dans les deux premiers les POCH existent et se sont déjà manifestées.

Après les élections communales

La comparaison avec les forces de la gauche et de l'extrême-gauche peut être menée avec une précision plus grande encore après les élections organisées récemment tant dans le canton de Bâle-Campagne que dans celui de Zurich. Voyons d'un peu plus près certains résultats !

Dans trois cercles électoraux zurichois il y avait quatre listes, le 27 avril, pour se disputer les suffrages de gauche. Il est dès lors intéressant de comparer les pourcentages obtenus :

	PS	PdT	POCH	LMR	Total
Zurich 3 et 9	33,5	3,0	3,3	0,4	40,2
Zurich 6 et 10	23,6	1,1	2,7	0,3	27,7
Limmattal	22,3	0,6	1,2	0,2	24,3

Dans le canton de Bâle-Campagne, c'était au maximum trois listes dans quatre districts qui se disputaient les suffrages de la gauche. Nous disposons du nombre des électeurs pour les comparaisons :

	PS	PdT	POCH
Arlesheim	3653	168	626
Binningen	2169	128	423
Pratteln	1584	121	152
Liestal	1370	13	76

A relever que les POCH l'avaient déposé, comme le Parti socialiste, des listes dans sept districts. Au total 1489 électeurs ont voté pour elles, alors que 11 968 électeurs ont voté socialiste. Dans les quatre districts où il était présent, le Parti du travail a recueilli les voix de 430 électeurs.